# Lâ??enquÃªte publique

## Description

www.ville-bellefontaine.fr

Lorsquâ??une la collectivitÃ© ou une entreprise a un projet susceptible dâ??avoir des consÃ©quences sur la propriÃ©tÃ© privÃ©e, la population et son environnement,â?¯tout citoyen doit pouvoir en prendre connaissance et donner son avis : lâ??enquÃªte publique le permet.

## Une procÃ©dure spÃ©cifiquement franÃ§aise

Lâ??enquÃªte publique est la seule procÃ©dure de participation qui permette au public de sâ??informer sur le projet et deâ?¯**formuler des observations auprÃ¨s dâ??un tiers indÃ©pendant : le commissaire enquÃªteur**, prÃ©alablement Ã  la dÃ©cision. Elle se distingue donc de la Â« concertation Â» ou la Â« mise Ã  disposition Â», qui sont Ã  lâ??initiative et organisÃ©es par le porteur de projet.

PrÃ©sentÃ© dans unâ?¯**dossier dâ??enquÃªte**, il comprend : des documents graphiques (plans), divers documents explicatifs (notice de prÃ©sentation, Ã©tude dâ??impact, dossier dâ??incidence etc.) et un registre dâ??enquÃªte destinÃ© Ã  recevoir les observations du public.

## Lâ??enquÃªte publique informe

**Information et dÃ©roulement de lâ??enquÃªteâ?¯**: le public est informÃ© rÃ©glementairement par annonces lÃ©gales dans les journaux et par des affiches dans la ou les communes concernÃ©es. Tout autre mode dâ??information est souhaitable (site internet, bulletins municipaux, panneaux lumineuxâ?¦).

**Consultation du dossierâ?¯**: toute personne peut consulter le dossier en mairie aux heures dâ??ouverture, pendant toute la durÃ©e de lâ??enquÃªte, mÃªme en lâ??absence du commissaire-enquÃªteur.

**Droits du public**â?¯: toute personne peut prÃ©senter des observations orales ou Ã©crites, favorables ou non au projet et proposer des suggestions ou des contre-propositions, car la dÃ©cision de rÃ©aliser le projet intervient aprÃ¨s lâ??enquÃªte publique. Le public a Ã©galement accÃ¨s aux observations portÃ©es au registre.

Lâ??enquÃªte publique est la seule procÃ©dure qui solliciteâ?¯**lâ??avis pertinent et motivÃ© dâ??un tiers indÃ©pendantâ?¯**sur le projet, aprÃ¨s recueil des observations du public et examen du contenu du dossier. **Elle est conduite par un commissaire enquÃªteur indÃ©pendant et impartial.**

- **Disponible, sachant communiquer avec le public, lâ??Ã©couter**, lors de ses permanences, le commissaire enquÃªteur peut apporter des Ã©clairages, aider Ã  la comprÃ©hension du projet et accompagner les personnes qui souhaitent dÃ©poser une observation
- Ã? lâ??issue de la consultation,â?¯**il rÃ©digeâ?¯**dâ??une partâ?¯**un rapport**â?¯relatant le dÃ©roulement de lâ??enquÃªte et analysant les observations et contre-propositions du public,â?¯**et dâ??autre part, des conclusions, dans lesquelles il donne son avis personnel et motivÃ© sur le projet**, quâ??il soit favorable ou dÃ©favorable ou avec des rÃ©serves.
- Lâ??avis du commissaire enquÃªteur constitue uneâ?¯**aide Ã  la dÃ©cision**â?¯: ses recommandations ont pour objectif de rÃ©duire ou gommer les effets indÃ©sirables dâ??un projet, afin quâ??il soit mieux acceptÃ© par la population.

www.ville-bellefontaine.fr